

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-1638						
OBJET	Recommander au conseil de nommer deux membres indépendants au Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval							
No dossier(s) interne(s) : SG-3010-04 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-04-03 Date CM souhaitée : 2024-04-09								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 650 1549 720"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-03-01</td> <td>CM-20220301-249</td> <td>NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle APPUYÉ PAR : Seta Topouzian</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de renouveler les nominations de MM. Thomas Guillemette et Marc-Antoine Gauthier ainsi que de Mmes Camille Labelle et Dayila Sassy à titre de membres indépendants au sein du Comité consultatif Jeunesse, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de nommer M. Thomas Guillemette à titre de président dudit Comité, et ce, pour un mandat d'un an, renouvelable;</p> <p>de nommer Mme Brianna Teupé et M. Majed Ghattas à titre de membres indépendants au sein dudit Comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2022-518)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-03-01	CM-20220301-249	NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-03-01	CM-20220301-249	NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE le Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval (le « CCJ ») est composé de sept membres, âgés entre 18 et 30 ans, qui ont un intérêt marqué pour la jeunesse lavalloise et sa réalité, ou une expertise ou une expérience dans ce domaine, ainsi que le temps et la disponibilité pour participer aux séances du comité et consacrer le temps nécessaire entre les séances pour prendre connaissance des sujets à discuter au comité;</p> <p>ATTENDU QUE deux postes de membres indépendants sont devenus vacants en raison du souhait de Dayila Sassy et de Marc-Antoine Gauthier de ne pas solliciter un renouvellement de leur mandat à l'échéance de leur terme le 1er mars 2024;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à un appel de candidatures pour le recrutement de deux membres indépendants et a formé un comité des candidatures;</p> <p>ATTENDU QU'à l'issue des entrevues, le comité des candidatures recommande de nommer Rebecca Kabongo et David Labonté pour agir à titre de membres indépendants au sein du CCJ, et ce, respectivement pour un mandat de deux ans, renouvelable.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-1638
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de nommer Rebecca Kabongo et David Labonté à titre de membres indépendants au sein du Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable.		